



## **L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture**

Anne DARRAS

Coll. « Culture chiffres »

16 p., décembre 2015

Réalisée chaque année, l'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés Culture est menée auprès des étudiants diplômés de la centaine d'établissements de l'enseignement supérieur Culture (architecture, patrimoine, arts plastiques, spectacle vivant) entrés dans la vie active après l'obtention de leur diplôme, soit une population d'environ 5 500 individus, interrogés trois ans après.

La présente publication vient prolonger les résultats publiés en 2009 par le Département des études, de la prospective et des statistiques sur la population diplômée<sup>1</sup>. Elle permet notamment de mesurer les effets de la crise financière et économique sur l'insertion professionnelle dans certaines professions comme l'architecture, par exemple, très soumise à la baisse des commandes.

En 2011, près de 5 500 étudiants ont été diplômés des établissements d'enseignement supérieur Culture dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, du spectacle vivant, du patrimoine et du cinéma, et sont entrés dans la vie active. Plus de la moitié de ces jeunes professionnels sont issus de la filière architecture (54 %), près d'un quart des arts plastiques (23 %), un sur huit du spectacle vivant.

### **Une bonne insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture...**

Trois ans après leur entrée sur le marché du travail, 86 % des diplômés de l'enseignement supérieur Culture sont en emploi, un taux légèrement supérieur à celui enregistré pour l'ensemble des diplômés du supérieur. 81 % d'entre eux exercent une activité en lien avec leur formation. Le taux d'activité varie significativement selon les filières : les jeunes architectes et les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion aujourd'hui moins aisée, probablement en raison de la crise économique et financière de 2008, tandis que le taux d'activité des diplômés du spectacle vivant est resté stable et élevé (93 %).

Chez les jeunes architectes, ce sont les femmes qui ont le plus subi les effets de la crise : dans cette profession qui pourtant se féminise, la part des diplômées en recherche d'emploi (15 %) a progressé de 5 points depuis 2011, contre 2 points chez leurs confrères masculins.

Dans ces deux filières sensibles au contexte économique, la nature du diplôme obtenu et la spécialisation influent sur le processus d'insertion dans la vie active : ainsi, les architectes titulaires d'une habilitation complémentaire à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage en leur nom propre sont plus souvent en activité (87 %) que ceux titulaires du seul diplôme d'État d'architecte (82 %). Dans le secteur des arts plastiques, les diplômés de la filière design et design graphique s'insèrent mieux que les diplômés de l'option art (ils sont respectivement 87 % et 78 % en emploi).

### **... pour des conditions d'emploi bien différentes de l'architecte à l'artiste plasticien**

Si les jeunes diplômés sont en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme, leur statut d'emploi, les conditions dans lesquelles ils exercent leur activité, en lien ou pas avec leur formation et les revenus qu'ils tirent de leur activité varient significativement selon les filières.

### **Architecture : des emplois stables, bien rémunérés et centrés sur le cœur de métier de l'architecture**

Les diplômés sortants des écoles d'architecture sont nombreux à trouver un emploi en adéquation avec leur formation : parmi les sortants en emploi, 82 % exercent dans le domaine de l'architecture. Les jeunes architectes se consacrent pour la plupart à leur cœur de métier : conception architecturale, réhabilitation et entretien de bâtiment, urbanisme... et leur intervention porte sur la conception de projets et le suivi de chantier. Par rapport aux autres diplômés du supérieur Culture, ils bénéficient d'une plus grande stabilité de l'emploi : 71 % exercent en tant que salariés, pour la plupart à plein temps. Huit salariés sur dix bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

<sup>1</sup> [Eric Cléron, L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur de la culture, coll. « Culture chiffres », 2009-5.](#)

Enfin, en 2014, trois ans après l'obtention de leur diplôme, les jeunes architectes déclarent un revenu annuel net moyen de 23 900 €. Corollaire possible de la récente dynamique de féminisation de cette profession, l'écart de rémunération entre jeunes architectes hommes et femmes est très modéré (4 %), alors qu'il est bien plus élevé pour l'ensemble de la profession en activité (27 %).

### Arts plastiques : des formes d'emploi plus précaires, et une précarité accentuée selon la spécialisation

Un diplômé des arts plastiques actif sur deux exerce sa profession en tant qu'indépendant. Les conditions d'emploi des salariés sont moins stables que celle des architectes puisque 46 % travaillent en contrat à durée déterminée et 40 % à temps partiel.

Les activités qu'ils exercent sont d'abord liées à la création, quelle que soit la spécialité choisie au cours des études (art ou design et graphisme) et sont d'une grande diversité : arts plastiques, photographie, illustration, design graphique, animation multimédia, etc. L'enseignement, la médiation et la régie d'œuvres ou d'exposition peuvent compléter ces activités de création.

Les revenus moyens que les jeunes artistes tirent de ces activités diffèrent selon la spécialité : trois ans après l'obtention de leur diplôme, les diplômés de la filière design et graphisme<sup>2</sup> ont des emplois significativement mieux rémunérés (20 000 € nets annuels moyens) que les artistes plasticiens titulaires du diplôme option art<sup>3</sup> (12 000 € nets annuels moyens). Dans l'ensemble, les revenus des jeunes artistes actifs sont assez faibles : sept jeunes artistes actifs sur dix déclarent un revenu annuel moyen inférieur à 15 000 euros.

### Musiciens, danseurs, comédiens, marionnettistes... : les jeunes diplômés du spectacle vivant sont souvent interprètes ou enseignants

Les jeunes diplômés des filières musique et danse se partagent entre des activités, non exclusives, d'interprétation artistique (67 %) et d'enseignement (66 %) ; ceux diplômés d'art dramatique, cirque et marionnette sont le plus souvent interprètes, pour neuf d'entre eux sur dix. Ces derniers sont salariés et bénéficient pour la plupart du régime d'intermittent du spectacle (88 %), tandis que les jeunes diplômés de la filière musicale sont pour près de 70 % salariés du secteur public, où ils se consacrent souvent à des activités d'enseignement. Pour autant, les jeunes musiciens n'en sont pas moins exposés à une certaine précarité d'emploi : plus de la moitié d'entre eux exercent leur activité sous contrat à durée déterminée.

Les revenus annuels qu'ils tirent de leur activité varient significativement, de 13 500 € nets en moyenne pour les diplômés actifs du théâtre, des arts du cirque ou de la marionnette, à 15 900 € pour les jeunes danseurs, et 18 800 € pour les jeunes diplômés actifs de la filière musicale.

### Des jeunes actifs épanouis professionnellement

Les diplômés de l'enseignement supérieur Culture actifs s'épanouissent dans leur vie professionnelle pour 86 % d'entre eux. Ce sont les jeunes actifs du spectacle qui sont les plus nombreux à se déclarer totalement satisfaits (50 %), là où les jeunes actifs des arts plastiques ne sont que 38 % à approuver la proposition pour lui préférer une formulation plus modérée, signe que trois ans après l'obtention de leur diplôme, ce n'est pas le niveau de revenu qui détermine d'abord la satisfaction à exercer l'activité pour laquelle ces jeunes actifs de l'art et de la culture se sont formés.

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>Ministère de la Culture et de la Communication</b> Secrétariat général Service des politiques culturelles et de l'innovation Département des études, de la prospective et des statistiques <a href="http://www.culturecommunication.gouv.fr">http://www.culturecommunication.gouv.fr</a> Retrouvez les publications du DEPS sur <a href="http://www.cairn.info">www.cairn.info</a> <a href="mailto:contact.deps@culture.gouv.fr">contact.deps@culture.gouv.fr</a>
 Ministère Culture Communication	01 40 15 74 38

2 Diplôme national supérieur d'expression plastique option design ou option communication, délivré par l'École nationale supérieure de création industrielle, l'École nationale supérieure des arts décoratifs et diplôme national d'arts et techniques.  
3 Diplôme national supérieur d'expression plastique option art, délivré par l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, le studio Le Fresnoy et l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles.